Le traitement des plaintes de violence fondée sur le genre : guide synoptique pour l'équité procédurale, la prise en compte des traumatismes et la réduction des dommages

Sommaire

Le traitement des plaintes de violence fondée sur le genre : guide synoptique pour l'équité procédurale, la prise en compte des traumatismes et la réduction des dommages (« le Guide ») est le premier en son genre. Il fait le lien entre trois normes fondamentales, à savoir l'équité procédurale, la prise en compte des traumatismes et la réduction des dommages. On y trouve des stratégies pratiques pour chaque aspect du traitement des plaintes sur les campus canadiens, que celles-ci concernent des membres de la population étudiante, du personnel ou du corps enseignant. Ces stratégies tiennent compte de la réglementation pertinente et offrent des solutions concrètes à des problèmes en apparence insurmontables.

SECTION 1 — LES NORMES DE BASE

Description abrégée :

Présentation des grands principes qui fondent toutes les stratégies présentées dans le Guide, à savoir : le devoir d'équité procédurale des établissements d'enseignement postsecondaire, la compréhension des

traumatismes et leur prise compte et, enfin, la réduction des dommages (à défaut de solutions parfaites).

Description complète :

La première section du Guide présente trois grands principes complémentaires et interdépendants pour améliorer les procédures de plainte : l'équité procédurale, la prise en compte des traumatismes et la réduction des dommages. Le chapitre 1 s'appuie sur l'affaire *Baker c. Canada* (1999) pour expliquer l'application du principe d'équité procédurale aux décisions administratives. Le chapitre 2 explique la notion de prise en compte des traumatismes et en établit les limites dans le contexte d'une procédure de plainte. Enfin, le chapitre 3 souligne l'importance de la réduction des dommages considérant les retombées néfastes que peuvent avoir les procédures pour toutes les parties concernées. Il avance aussi l'idée que la responsabilisation individuelle devrait aller de pair avec une responsabilisation institutionnelle.

SECTION 2 — CONCEVOIR UNE PROCÉDURE DE PLAINTE

Description abrégée :

Comment structurer le traitement des plaintes en matière de violence fondée sur le genre, du choix d'un modèle à la conception d'un cadre administratif, y compris les stratégies possibles, les considérations propres au personnel et à la formation, ainsi que les différentes fonctions à prévoir.

Description complète :

La deuxième section du Guide explique comment structurer une procédure de plainte et présente les politiques et les personnes requises pour appuyer une telle procédure. Quand un établissement d'enseignement postsecondaire rencontre des difficultés, c'est dû le plus souvent à des politiques obsolètes, à un manque de formation ou à l'utilisation malavisée de notions, structures et termes empruntés à la justice pénale. La section propose des stratégies pour remédier à ces problèmes à la base, en renforçant les politiques et la formation. Au chapitre 4, les établissements

apprendront à formuler un cadre stratégique adapté à leur contexte juridique et administratif. Le chapitre 5, quant à lui, se penche sur les politiques elles-mêmes et présente des stratégies pour bien y intégrer les normes de base. Le chapitre 6 aborde les fonctions clés et les stratégies de formation du personnel qui sont requises pour une bonne prise en compte des traumatismes.

SECTION 3 – DES STRATÉGIES POUR BIEN TRAITER LES PLAINTES

Description abrégée :

Les pratiques propres à chaque étape du traitement d'une plainte, de la déclaration d'une inconduite jusqu'au rendu d'une décision, en passant par les mesures provisoires et l'enquête. Cette section aborde aussi les interventions informelles qui sont possibles quand une personne ne souhaite pas porter plainte.

Description complète :

La troisième section du Guide aborde des aspects plus pointus de la procédure de plainte, offrant des stratégies pour chaque étape, de la réception d'une déclaration jusqu'aux différentes mesures de recours. Le chapitre 7 couvre les étapes initiales et présente des stratégies pour bien renseigner la personne qui envisage de porter plainte, afin qu'elle puisse décider en pleine connaissance de cause d'entamer ou non une procédure. Le chapitre 8 aborde l'équité procédurale et la prise en compte des traumatismes dans les mesures provisoires adoptées pour réduire les dommages. Le chapitre 9 se concentre sur les stratégies d'enquête et le chapitre 10, sur les décisions, leurs résultats et les recours. Enfin, le chapitre 11 présente des solutions de rechange à la procédure de plainte qui, trop souvent, ne répond pas aux besoins des victimes de violence sexuelle ou genrée.

SECTION 4 — ZONES FLOUES

Description abrégée :

Des spécialistes d'un bout à l'autre du pays suggèrent des pistes de solution pour les questions les plus épineuses qui se posent et qui n'ont pas encore été tranchées, notamment les enjeux de confidentialité qui entourent les déclarations, les procédures parallèles au criminel et les plaintes rétroactives.

Description complète :

La quatrième section du Guide aborde trois zones floues qui continuent de susciter des questionnements parce qu'il manque encore des pratiques exemplaires ou qu'il reste des aspects juridiques à trancher. Le chapitre 12 présente des recommandations pour établir un juste équilibre entre les impératifs de confidentialité et ceux qui ont trait à l'équité procédurale. Le chapitre 13 porte sur les interactions entre la procédure de plainte d'un établissement et d'éventuelles procédures criminelles. Le chapitre 14 aborde quant à lui la responsabilité des établissements en cas de plaintes rétroactives. Le dernier chapitre reconnaît qu'il reste encore du travail à faire et signale deux zones de flou additionnelles.